

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Direction des relations avec les
collectivités locales
Bureau de l'environnement

Perpignan, le 21 DÉC 2004

affaire suivie par :
Marie MARTINEZ
Compte rendu copil 07-12-04.doc
Tél. : 04.68.51.68.70
Fax : 04.68.35.56.84
marie.martinez
@pyrenees-orientales.
pref.gouv.fr

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE
DU SITE NATURA 2000 « COMPLEXE LAGUNAIRE DE CANET »**

**qui s'est tenue à la salle de l'écoute du port de Canet-en-Roussillon
le mardi 7 décembre 2004, sous la présidence de
Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN, Secrétaire Générale de la Préfecture**

Assistaient à cette réunion :

- M. Henri AUGUSTY, Directeur des Relations avec les Collectivités Locales, Préfecture
- M. Jérôme DUBOST, chargé de mission coordonnateur, Perpignan-Méditerranée
Communauté d'Agglomération (opérateur)
- M. Jean-Pierre ARNAUD, Direction Régionale de l'Environnement
- M. Olivier DELCAYROU et Mme Ghislaine ESCOUBEYROU, Direction
Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- M. Laurent DUPONT, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- M. Philippe MOGE, Direction interdépartementale des Affaires Maritimes de l'Aude et
des Pyrénées-Orientales
- M. Bertrand AUGÉ, Service Maritime et de Navigation du Languedoc-Roussillon
- Mme Florence VERDIER, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres
- Mme Monique FAGE, Pays « Plaine du Roussillon »
- M. René RABEYROLLES, accompagné de M. Auguste BOTTIN et M. SAUT, Mairie
de Canet
- M. Jean-Claude TORRENS, Maire de Saint-Nazaire, accompagné de M. Jean-Marie
PETIAU
- M. Jacques PUMAREDA, Maire d'Alenya, accompagné de M. MONTEVERDE
- M. Jean-Luc IZARD et M. Francis MONTOR, Mairie de Saint-Cyprien
- M. Pierre ROIG, Conseiller Général du canton de Canet-en-Roussillon
- M. André PALAU, Entente Interdépartementale pour la Démoustication (EID)
- M. Hugues ANDRIEU et Mme Alexandra HUUT, S.A.F.E.R.
- Mme Martine ROCHON, éleveur
- Mme Madeleine MIERMONT, Syndicat d'Etude pour la coordination des objectifs de
sauvegarde et de gestion de l'étang
- M. Charles NAVARRO, Fédération Départementale des Chasseurs et ACCA d'Alenya

../..

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇨ Standard 04.68.51.66.66
⇨ D.R.C.L. 04.68.51.68.00

Renseignements : ⇨ INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
⇨ SERVEUR VOCAL 04.68.51.66.67

- M. Lionel COURMONT, Groupement Ornithologique du Roussillon
- M. Guy de MALEPRADE, association « Canet Nature Environnement »
- M. L. COUDERC, EDEN 66
- Mme Françoise SIROL, Association APVZH, accompagnée de M. Ary VAN OOSTEN, M. Henri CONTE, Mme Pamela SETIF, M. Jean-Luc SEVA et M. Boudo BODJA
- Mme Rose-Marie ESCOBAR, Syndicat mixte aménagement du cours inférieur du Réart, syndicat mixte d'assainissement du bassin de la Fosseille et syndicat mixte d'assainissement du bassin de la Llobère
- M. Marcel AMOUROUX, syndicat mixte du bassin de l'Agouille de La Mar et ses affluents

Etaient absent excusés :

- M. le Directeur Départemental de l'Équipement
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. le Président du Conseil Général
- M. le Directeur de l'Agence Méditerranéenne de l'Environnement
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture des P.O.
- M. Roger UBAC, éleveur
- M. le Président de l'Association des Pêcheurs de l'Étang
- M. le Président de l'ACCA de Canet-en-Roussillon
- M. le Président de l'ACCA de Saint-Cyprien
- M. le Président de l'ACCA de Saint-Nazaire
- Mme la Présidente de l'association Charles Flahault
- M. le Président d'Espaces pour demain
- M. le Président de l'association PRIMAVERA
- M. le Président du Syndicat intercommunal d'entretien des cours d'eau des Hautes Aspres
- M. le Président du Syndicat intercommunal d'assainissement du bassin d'Elne

Assistait à la réunion en qualité d'expert :

- Mme Danielle BOIVIN, bureau d'étude BIOTOPE

Assuraient le secrétariat :

- Mme Anne-Marie AUGUSTY, Préfecture - bureau de l'environnement, accompagnée de Mme Marie MARTINEZ

* * *

Mme la Secrétaire Générale ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité de pilotage. Elle remercie la mairie de Canet-en-Roussillon d'avoir facilité l'organisation de la réunion dans la salle de l'écoute du port de la commune.

Elle demande à M. DUBOST d'aborder les points de l'ordre du jour (cf diaporama joint en annexe).

1) Approbation du compte rendu de la réunion du 21 juin 2004

M. DUBOST rappelle que le compte rendu du dernier comité de pilotage reprend notamment la validation du scénario n°2 proposé par l'opérateur à savoir : offrir aux générations futures un milieu naturel préservé et géré. Ce scénario a été validé à condition de trouver une structure de gestion et les moyens pour la mise en place des actions.

En l'absence d'observations, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder le point suivant, M. DUBOST fait remarquer qu'il faudra mener parallèlement deux démarches : la mise en œuvre du DOCOB et le contrat d'étang.

2) Le point sur le calendrier prévisionnel :

M. DUBOST indique que l'élaboration du DOCOB est entré dans sa phase trois : les propositions de gestion.

Depuis l'installation du comité de pilotage en octobre 2002, trois réunions se sont déjà tenues ainsi que cinq rondes d'ateliers thématiques.

Le prochain comité de pilotage qui concrétisera l'élaboration du DOCOB est prévu fin janvier 2005.

3) Rappel des enjeux écologiques et socio-économiques du site :

Mme BOIVIN rappelle ces enjeux repris dans le document joint en annexe.

Elle précise que ceux-ci déterminent les objectifs et les actions du DOCOB valant plan de gestion.

4) Présentation du programme d'actions :

M. DUBOST explique que le programme d'actions se décline en quatre thématiques :

- ✓ Préservation des habitats naturels (habitats d'intérêt communautaire et prioritaires, habitats d'espèces d'intérêt communautaire et habitats remarquables) et des espèces (fiches PHE)
- ✓ Animation et coordination (fiches AC)
- ✓ Information et sensibilisation (fiches IS)
- ✓ Accroissement des connaissances scientifiques et suivi (fiches CS)

Il ajoute que l'ensemble de ces fiches ayant été envoyées aux membres du comité de pilotage avec la convocation, elles seront présentées par programme et les remarques recueillies soit par oral, soit par écrit afin d'en tenir compte pour la prochaine réunion prévue fin janvier.

M. PETIAU regrette qu'un calendrier présentant la synthèse des actions et leur programmation n'ait pas été réalisé.

M. DUBOST indique que chaque fiche comporte un calendrier de réalisation de l'action. Dans la version définitive du DOCOB, il y aura une synthèse des calendriers de toutes les fiches actions.

Il revient plus particulièrement sur la fiche PHE1 qui comporte deux démarches : la préservation des habitats prioritaires et des espèces et la restauration du fonctionnement hydraulique de la lagune. Cette dernière n'est prise en compte qu'à l'échelle de la lagune.

Il précise que l'opérateur n'a pas compétence pour réaliser les ouvrages préconisés par les études hydrauliques. Cependant, il en a été tenu compte dans l'élaboration des fiches dans le cadre d'un contrat d'étang.

Mme SIROL reconnaît qu'un travail considérable a été fait pour élaborer le DOCOB. Toutefois, elle déplore que parallèlement des mesures n'aient pas été prises pendant ce temps pour

ralentir le comblement de la lagune. Elle rappelle que le principe de précaution prévu par la loi aurait dû être appliqué en priorité pour préserver les populations des risques d'inondation.

M. CONTE ajoute que le niveau de l'étang est déjà monté depuis qu'il a commencé à pleuvoir cette nuit. Il dénonce l'immobilisme des pouvoirs publics alors que l'étang continue de se combler depuis des années.

A ce stade des débats, M. DUBOST fait une mise au point.

Il y a deux démarches :

- le contrat d'étang initiée par le syndicat d'étude pour la coordination des objectifs de sauvegarde et de gestion de l'étang qui doit prendre en compte la gestion des problèmes hydrauliques
- le DOCOB.

Aujourd'hui, il convient de valider les fiches actions du DOCOB. La mise en œuvre des travaux hydrauliques sera discutée avec tous les acteurs concernés dans le cadre du contrat d'étang.

En revanche, ayant eu connaissance des intentions de ces travaux pour la sauvegarde de l'étang, il devait intégrer des recommandations par rapport à la perturbation que cela va créer sur le site NATURA 2000, d'où la nécessité de produire cette fiche PHE1. Toutefois, ce n'est pas cette dernière qui conditionnera pas les réalisations.

Le comité de pilotage du site NATURA 2000 « Complexe lagunaire de Canet » examine et se prononce sur les actions du DOCOB. Les remarques faites par l'APVZH seront analysées dans le cadre du contrat d'étang. Il sera fait appel à cette association à ce moment là.

Mme la Secrétaire Générale observe que deux démarches différentes doivent être menées de front mais que l'hydraulique influe nécessairement sur la mise en œuvre du DOCOB. La réunion ne doit pas se centrer sur un seul sujet.

M. RABEYROLLES partage le point de vue de Mme SIROL en matière d'hydraulique mais estime que le comité de pilotage n'est l'endroit adéquat pour en parler. Il convient à son sens de réunir tous les élus concernés autour d'une table pour en discuter.

Mme la Secrétaire Générale indique que ce sera l'objet de la réunion de travail prévue à l'issue de la séance.

Mme ROCHON soutient le point de vue de Mme SIROL : il faut gérer l'hydraulique avant de gérer le site. Elle s'inquiète d'autant plus que le protocole de gestion des vannes est prévu en année 3 dans la fiche PHE1. Est-ce à dire que pendant deux ans rien ne sera fait ? Par ailleurs, où seront construits les seuils transversaux ?

M. DUBOST rappelle que toutes ces actions préconisées par les études concernent le cadre hydraulique. L'évaluation en terme de temps sur la fiche n'est là qu'à titre indicatif même si le réalisme a été recherché. Pour monter une démarche contrat d'étang, obtenir les autorisations, puis les subventions il faut du temps.

En ce qui concerne les seuils transversaux, ce ne sont qu'une solution proposée par l'étude hydraulique afin de répondre aux problèmes de l'étang. La faisabilité et la localisation de ses déversoirs nécessitera une étude complémentaire spécifique, si les acteurs du contrat d'étang retiennent cette proposition.

M. TORRENT fait remarquer que la création de ces déversoirs ne doit pas augmenter les risques d'inondation. En tant qu' élu, il devait choisir entre la préservation des espèces et celle des habitants, sa priorité irait sans aucun doute à la protection des populations.

Pour conclure sur ce point, Mme la Secrétaire Générale remarque que le message est clair : il faut se structurer et prendre en compte les différentes démarches (hydraulique et DOCOB).

M. COURMONT constate qu'il y a des lacunes dans les fiches car le suivi des espèces, leur évolution et le suivi des actions de gestion ne sont pas prévus.

Mme BOIVIN explique qu'en ce qui concerne le suivi écologique elle est dans l'attente d'informations qui doivent être communiquées par le Muséum National d'Histoire Naturelle sur la méthodologie à appliquer en la matière. Actuellement, il ne peut être fait que le suivi de l'action et non le suivi de la dynamique du milieu.

M. ARNAUD précise que le ministère de l'écologie et du développement durable a annoncé il y a quelques mois qu'il engageait une évaluation des actions (protocole) afin de les mettre en cohérence avec les instructions au niveau national ce qui explique pourquoi le suivi des espèces n'a pas été approfondi.

M. COURMONT s'interroge alors sur le financement de ces actions si elles ne figurent pas dans le DOCOB.

M. ARNAUD indique que le DOCOB n'est pas un document figé et qu'il peut être réajusté en cours de route. Il signale aux membres du comité de pilotage que le DOCOB de Canet est peut-être le premier qui sera approuvé pour ce type de milieu.

M. DELCAYROU confirme les propos de M. ARNAUD et précise qu'une réflexion est menée actuellement pour harmoniser les actions au plan régional voire national.

M. COURMONT regrette qu'il n'y ait pas d'état « zéro » pour le patrimoine écologique.

M. ARNAUD réfute cette remarque car le diagnostic écologique, validé par ce comité, a établi l'état des lieux du site et servira de référence pour évaluer son évolution.

Pour la suite de la réunion, M. AUGUSTY demande que les membres présents fassent part de leurs remarques s'il en ont à formuler, puisqu'ils ont eu le temps de prendre connaissance de l'ensemble des fiches.

M. NAVARRO observe qu'aucune fiche ne traite de l'herbier de l'étang qui a presque complètement disparu cette année.

M. DUBOST indique qu'il ajoutera une fiche sur le suivi de l'herbier.

Mme ROCHON demande que l'absence des représentants de la Chambre d'Agriculture des P.O. soit notée dans le compte rendu de la réunion.

M. PETIAU s'inquiète sur les moyens pour mettre en place les contrats d'agriculture durable (CAD). Il craint que les financements ne suivent pas et souhaite que des alternatives soient d'ores et déjà examinées.

M. ARNAUD explique que dans les sites NATURA 2000 sur toutes les parcelles qui relèvent des activités agricoles le CAD est l'outil à utiliser.

A la demande de Mme ROCHON relative aux mesures agro-environnementales (MAE), M. DELCAYROU confirme que la mise en œuvre des actions NATURA 2000 se fera dans le cadre des CAD et des MAE avec les bonifications prévues par les textes. Il ajoute que localement la DDAF étudie les moyens de mettre en œuvre un déplafonnement des aides mobilisées dans le cadre des CAD pour les sites NATURA 2000.

Compte tenu de l'échec des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), M. PETIAU est très sceptique quant au résultat des CAD.

M. DELCAYROU fait remarquer qu'actuellement le CAD est le seul outil opérationnel qui peut être mis en œuvre rapidement et qui, de plus, bénéficie d'une bonification.

M. PETIAU indique qu'il n'est pas contre ce type de contrat mais considère qu'il faudrait penser à une solution de remplacement « au cas où » afin de ne pas perdre tout le travail qui a été réalisé pour l'élaboration du DOCOB.

M. DELCAYROU le rassure sur ce point car la DDAF y travaille avec les professionnels notamment sur l'idée d'un partenariat avec les collectivités territoriales.

M. CONTE demande dans quelle mesure son association peut participer à l'animation du site.

M. DUBOST explique qu'il faut que l'association ait été agréée par la direction départementale de la jeunesse et des sports.

En ce qui concerne la thématique « accroissement des connaissances scientifiques et suivi », M. NAVARRO précise qu'il fera part de ses remarques par écrit.

M. CONTE observe que la fiche CS1 prévoit une campagne de mesures bathymétriques en années 4 et 5. Il la trouve inutile étant donné qu'une étude vient d'être réalisée là-dessus.

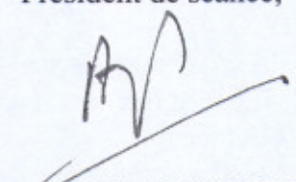
Au contraire, M. DUBOST rappelle que SIEE préconise ce genre d'étude après un grand événement climatique. Cela permettra de voir l'évolution et de disposer d'un suivi du comblement dans quelques années. S'il n'y a aucun événement climatique durant les six prochaines années, elle ne sera pas réalisée. Il n'est pas question de faire des études pour le plaisir.

La présentation des fiches étant terminée, il propose aux membres du comité de pilotage de formuler leur remarques par écrit jusqu'au 15 janvier 2005 pour leur prise en compte avant la rédaction définitive du DOCOB. Il rappelle que la prochaine réunion est programmée fin janvier 2005.

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Secrétaire Générale lève la séance à 15 H 50.

La Secrétaire Générale,
Président de séance,


Anne-Gaëlle BAUDOUIN